RÉGLEMENT INTÉRIEUR
DU 30ème SALON DU MARIAGE ET DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VIE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
Le 30ème SALON DU MARIAGE ET DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VIE se tiendra les 7 et 8 octobre au parc des expositions de Châlons-en-Champagne - L'entrée est payante.
Heures d'ouverture : Samedi 7 Octobre : 10h à 19h
Dimanche 8 Octobre : 10h à 19h

ARTICLE 2. ADMISSION
L'exposant admis, accepte expressément la responsabilité du fait des personnes tenant son stand aussi bien vis-à-vis du salon que des visiteurs. En outre, l'enseigne du stand devra obligatoirement correspondre à la demande de participation.

ARTICLE 3. LOCATION - OCCUPATION DES STANDS
Mise à disposition des stands : dès le vendredi 6 octobre à 8 h
L'installation devra être impérativement terminée le samedi 7 octobre à 9 h.
Le déménagement du matériel pourra s'effectuer :
- soit le dimanche 8 octobre de 19 h à 21 h
- soit le lundi 9 octobre de 9 h à 12h

Le solde devra être réglé avant le 30 Septembre 2017.

En cas d'annulation avant le 30 septembre 2017, l'acompte sera remboursé, déduction faite du droit d'inscription de 50 euros HT restant acquis à l'organisateur au titre de frais de dossier.

ARTICLE 4. SÉCURITÉ
Il est indispensable que chaque exposant lise attentivement le RÉGLEMENT DE SÉCURITÉ. Tout stand non conforme à la réglementation en vigueur se verra interdire le branchement au réseau électrique.

ARTICLE 5. ASSURANCES GARDIENNAGE
La surveillance est assurée de jour comme de nuit par le service du gardiennage du salon. Cependant l'Organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés.
Il ne répond pas des vols qui pourraient être commis pas plus que des dommages pouvant provenir de grèves et d'émeutes.
Pour le cas extraordinaire où la responsabilité de l'organisateur devrait être directement engagée, celle-ci ne saurait obliger l'organisateur au-delà du strict remboursement des frais exposés.
Toute déclaration de sinistre devra être faite sous peine de déchéance dans les 24 heures à l'Organisateur et doit être impérativement déposée au Commissariat de Police dans les 24 heures de sa survenance.

ARTICLE 6. OBSERVATIONS
Dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seraient annulées purement et simplement et les fonds versés remboursés sans intérêt (déduction faite d'un droit fixe de 50 € H.T. acquis en tout état de cause à titre d'indemnité), sans que les exposants, et ceci de convention expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux de Châlons-en-Champagne sont seuls compétents.

30ème Salon du Mariage et des Grands Événements de la Vie

ORGANISE PAR

FOIRE DE CHÂLONS

Reçu le ____ ____ ____

Code client ____

les 7 et 8 Octobre 2017

Adresse postale: UCIA Expos : 4, rue Garinet - B.P 36
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél : 03 26 68 20 44 - Télécopie : 03 26 68 52 18
E-mail : contact@foiredechalons.com - Internet : www.foiredechalons.com

DEMANDE DE PARTICIPATION

Nom ou raison sociale : .....
.....
Adresse : .....
.....
Nom et adresse du responsable de votre stand ou emplacement : .....
.....
Adresse de facturation : .....
.....
.....
Adresse e.mail : .....
.....
Registre du Commerce n°: ..... N° de téléphone : .....
.....
Registre des Métiers n° : ..... SIRET : .....
.....
N° de TVA : ..... N° de Portable : .....

Espace réservé à l'organisation

S/N° ____ N° Ent. ____

Banque ***N° Chèque*** ***Acompte***

29ème SALON DU MARIAGE et DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VIE 2016

PRODUITS PRESENTES	MARQUES

EMPLACEMENT RESERVE A VOTRE CORRESPONDANCE

	Décompte	Réservé à l'organisation
INSCRIPTION		
Frais d'inscription	**50 €**	**50 €**
RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT COMPRENANT:		
• **Par Module(s) de 9 m² (3 m x 3 m)**		
- Les cloisons (2,50 m de haut)		
- Les badges exposant		
- L'Assurance Multirisques		
- Le Gardiennage Jour et Nuit		
- La Communication		
- les invitations à offrir à vos clients		
JE RÉSERVE _____ Module(s) de **9 m²** avec branchement électrique — au prix de 435 € HT		
JE DÉSIRE _____ Angle(s) — au prix de 50 € HT *sous réserve de disponibilité*		
JE PARTICIPE AU DÉFILÉ si **OUI (obligatoire)** — ☐ **OUI** ☐ **NON** — **50 € HT**		
OPTIONS		
- Moquette: bleu/vert/rouge/gris/noir/rose fuschia x **9 € HT/m²**		
- Puissance éléctrique supplémentaire x **35 € HT**		
- Rail de 3 spots *(sous réserve d'un branchement électrique)* x **32 € HT**		
- Réserve avec bloc porte x **87 € HT**		
TOTAL HT ----------		
TVA 20 % ----------		
TOTAL TTC ----------		

VERSEMENT OBLIGATOIRE À LA COMMANDE DE 50%

Soit : ---------- **€**

Aucune demande sans acompte ne sera enregistrée.

La demande devra obligatoirement être accompagnée d'un chèque d'acompte libellé à l'ordre de **SAS UCIA EXPOS**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation

Porter la mention "Lu et approuvé" - Signature